

Premalube Xtreme FG

Graisse de qualité alimentaire pour conditions extrêmes

Graisse au sulfonate de calcium de qualité alimentaire pour conditions extrêmes, spécialement formulée pour les équipements exigeant une graisse certifiée NSF H1



- Graisse au sulfonate de calcium certifiée kasher et halal
- Excellente tenue et protection des équipements contre les charges lourdes, les contaminants, la chaleur et l'usure mécanique due aux vitesses élevées
- Durée de vie 2 à 5 fois plus longue qu'une graisse de qualité alimentaire classique
- Excellente résistance à l'eau : pas de délavage par l'eau ni de perte de lubrifiant en immersion, même pendant le nettoyage des équipements
- Baisse de la consommation de graisse qui permet de réaliser des économies
- Vaste plage de températures de fonctionnement : efficacité de -20 ° C à 200 ° C avec un suivi de la lubrification

ADDITIFS	AVANTAGES
Base de qualité alimentaire au sulfonate de calcium	Epaississant de qualité alimentaire, très résistant à l'eau, même en cas d'immersion, résistant aux températures élevées et offrant une protection supplémentaire contre l'extrême pression en présence de charges lourdes
Huile de base de qualité alimentaire supérieure	Huile de base de qualité alimentaire hautement raffinée, résistante à l'oxydation et à la dégradation à haute température
Polymères adhésifs/cohésifs, agents adhésifs	Polymères très élastiques assurant la cohésion de la graisse et sa tenue en place pour éviter la pénétration des contaminants, la fuite, l'éjection et la tendance à former des sillons
Inhibiteurs de rouille et de corrosion	Protection contre l'usure chimique par formation d'une barrière contre les acides, l'eau, les condensats et la vapeur
Agents EP (extrême pression)	Additifs activés par la chaleur qui renforcent la protection contre l'usure extrême due aux charges lourdes
Additifs anti-usure	Formation d'un film lubrifiant sur les surfaces métalliques sous l'influence des charges lourdes et des températures élevées
Inhibiteurs d'oxydation	Prévention du soudage à froid
Réducteurs de chocs	Prolongation de la durée de vie utile du lubrifiant en retardant les processus d'oxydation et de dégradation
Réducteurs de frottements	Absorption de l'impact afin de minimiser la contrainte, les vibrations et le broutage
	Dépôt sur les surfaces métalliques pour protéger contre le frottement et l'usure dus aux charges lourdes

Premalube Xtreme FG

Graisse de qualité alimentaire pour conditions extrêmes

APPLICATIONS :

Excellente protection des équipements en :

- Usines de transformation des aliments
- Usines d'embouteillage
- Laiteries
- Industries exigeant des lubrifiants NSF H1
- Usines de conditionnement de la viande
- Brasseries et conserveries
- Services des eaux



DONNEES TECHNIQUES

Couleur	Marron
Grade NLGI	2
Epaississant	Sulfonate de calcium
Pénétrabilité après malaxage à 25 °C, 60 coups	265 à 285
Point de goutte (°C)	> 280
Essai EP d'usure à la machine à 4 billes selon l'ASTM D 2596 (soudure, kg)	> 600
Essai d'usure à la machine à 4 billes selon l'ASTM D 2266 (mesure de la trace d'usure en mm)	0,45
Test d'oxydation selon l'ASTM 1743	Validé
Viscosité cinématique à 40 °C (cSt)	220
Viscosité cinématique à 100 °C (cSt)	22
COV (%)	0
Modification de la pénétrabilité après 10 000 coups selon l'ASTM D 217 (%)	< 30
Modification de la pénétrabilité après 10 000 coups selon l'ASTM D 217, (%), mélange à 0/50 avec de l'eau)	< 30
Dé lavage par l'eau selon l'ASTM D 1264, 79 °C (% de perte)	< 1 %
Résistance à l'eau à 90 °C (DIN 51 807-1)	1

Graisse idéale pour sertisseuses, pièces de convoyeur, rouleaux, roulements, engrenages, rails de guidage, courroies grillagées, cames, fondeuses, pignons, étriers, plongeurs, glissières, cuiseurs.

Ne pas utiliser à des températures de fonctionnement supérieures à 260 °C

EXIGENCES DE PERFORMANCE

Produit conforme ou allant au-delà des exigences de performance suivantes :

- Exigences de la pharmacopée américaine (USP)
- Règlements de la FDA, Partie 21, CFR 178.3570
- Va au-delà de des normes de l'USP relatives à la neutralité, aux composés de soufre, aux paraffines solides et aux substances carbonisables
- Certification NSF H1



NCH FRANCE SAS
Immeuble WeWork
198, Avenue de France
75013 Paris
Tél. : +33 (0)1 64 44 51 60
www.ncheurope.com



NCH AG / SA
Oberneuhofstrasse 6
CH-6340 Baar
Tel.: (041) 711 20 84/5
Fax: (041) 710 49 80
E-Mail: nch_ch@nch.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Premalube Xtreme FG

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2015/830

Revision No. 1.3

Date d'impression 03/02/2020

Date de création 28/06/2019

Date de révision 31/01/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Nom du produit Premalube Xtreme FG
Code du produit 2513GM2 (CLP)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Graisse. Pour utilisation en milieu industriel alimentaire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.
198 Avenue de France,
75013 Paris
Tél: 01.64.44.51.60
Adresse e-mail fratech@nch.com
Site internet www.ncheurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Ce mélange ne fait pas l'objet d'une classification selon le Règlement (CE) no 1272/2008

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

A usage professionnel.
Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme défini selon la réglementation EC 1907/2006.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Ce mélange contient des substances ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires. Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Ne pas utiliser de solvant ou diluant. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Contact avec la peau

Peu susceptible de provoquer une irritation lors d'une exposition brève ou occasionnelle.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessairesAvis aux médecins

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

Le matériel peut créer des conditions glissantes.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Insoluble dans l'eau et flotte à la surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyageMéthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section). Lors de l'utilisation d'un chiffon pour essuyer de petites fuites, éliminer ce dernier de manière à éviter tout risque d'incendie.

Méthodes de nettoyage

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 7, 8 et 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Assurer une ventilation adéquate.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition

TWA (8hrs): 5mg/m³ / STEL(15mins):10mg/m³. Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable.

8.2. Contrôles de l'expositionMesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) conformément à la directive 89/686/EEC.

Protection respiratoire

Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Gants en néoprène (0.4 mm). Caoutchouc nitrile (0.4 mm). Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité si la méthode d'utilisation peut entraîner un contact oculaire. Approuvé selon EN 166.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Aspect	Beige	Densité	1.02
État physique	Graisse	Solubilité	Insoluble dans l'eau
Odeur	Faible	Température d'auto-inflammabilité	> 300 °C
pH	Non applicable.	Viscosité	Visqueux
Point/intervalle de fusion	Non applicable.	Propriétés explosives	Pas d'information disponible
Point/intervalle d'ébullition	> 250 °C	Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	> 150 °C	Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	0 %
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.	NLGI	2
Limites d'inflammation dans l'air en %	Non applicable.	Point de goutte	> 280 °C
Pression de vapeur	< 0.01 kPa (20 C)		
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.		

9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Pas de conditions à remarquer spécialement.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec la peau

Peu susceptible de provoquer une irritation lors d'une exposition brève ou occasionnelle.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérigène connue.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité sont spécifiques de / des substances. Il n'y a pas de données disponibles pour ce mélange sur sa dégradation et sur sa persistance dans l'environnement ou sa biodégradation par un autre procédé tel que l'oxydation ou l'hydrolyse.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Information sur les composants ci-dessous.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble et s'enfonce dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Vider les restes. Recycler selon la législation en vigueur.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

12 01 12* déchets de cires et de graisses

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1, 14.2, 14.3, 14.4.**

Non classé pour le transport de matières dangereuses

14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's.

Informations complémentaires

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

..

Tableaux des maladies professionnelles :Classification WGK

Classe de danger pour l'eau hebdomadaire (WGK1), Classification selon AwSV-Verordnung

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

SECTION 16. AUTRES DONNÉES

Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3

H315 - Provoque une irritation cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H332 - Nocif par inhalation. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Préparé par JD**Date de création** 28/06/2019**Date de révision** 31/01/2020**Revision summary**

Sections de la FdS mise-à-jour 9 12 16

Abréviations

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungskategorie (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

Information supplémentaire

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité